



Communiqué – Information au marché

Paris, le 6 janvier 2020

Remboursement anticipé du solde de l'emprunt obligataire à maturité mars 2020

Tereos annonce qu'il procédera le 21 janvier 2020 au remboursement anticipé du solde de l'emprunt obligataire émis par Tereos Finance Groupe I en avril 2013 et arrivant à maturité en 2020 (ISIN FR0011439900). Le montant remboursé sera de 250 millions d'euros, augmenté des intérêts courus. Ce remboursement se fera par exercice de l'option contractuelle de remboursement anticipé (*Residual maturity call option*).

A propos de Tereos

Avec comme vision à long terme la valorisation des matières premières agricoles et le développement de produits alimentaires de qualité, Tereos figure parmi les leaders des marchés du sucre, de l'alcool et de l'amidon. Les engagements sociétaux et environnementaux du Groupe contribuent à la performance de l'entreprise dans la durée tout en renforçant sa contribution en tant qu'acteur responsable. Groupe coopératif, Tereos rassemble 12 000 agriculteurs et dispose d'un savoir-faire reconnu dans la transformation de la betterave, de la canne, des céréales et de la pomme de terre. Grâce à ses 49 sites industriels, à une implantation dans 18 pays et à l'engagement de ses 25 000 collaborateurs, Tereos accompagne ses clients au plus près de leurs marchés avec une gamme de produits large et complémentaire. En 2018/19, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'euros.

Contact relations investisseurs

Tereos - Direction Financière

Tél. : +33 1 55 37 36 84 – email : Tereos-investor-relations@tereos.com